

Atelier 10

Vers un management énergétique global dans les collectivités territoriales

Geneviève GOUBEL, Agence Locale de l'Energie de l'agglomération grenobloise

Le Plan Climat Local de l'agglomération grenobloise

L'utilisation rationnelle de l'énergie constitue un des axes forts de la politique de l'environnement menée par la Communauté d'agglomération grenobloise (Métro), avec la création sur son territoire, en 1998, d'une Agence locale de l'énergie (ALE) En 2001-2002, l'ALE a piloté la réalisation du **bilan énergétique** de l'agglomération. L'objectif de ce bilan, point de départ nécessaire à la mise en place d'une politique locale de lutte contre le changement climatique, a été :

- > De dresser un **bilan des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (GES)** par énergie, par commune et par secteur d'activité pour l'année 1999.
- > D'établir **deux scénarios d'évolution à l'horizon 2020**, un scénario haut (sans intervention publique en faveur de la maîtrise de l'énergie) et un scénario volontariste intégrant des actions concrètes de réduction des consommations d'énergie.

Selon les résultats obtenus pour l'horizon 2020, si aucune politique volontariste n'est mise en œuvre, les consommations énergétiques de l'agglomération augmenteront de 18,5% et les émissions de CO₂ de 13% (base 1999) alors que le scénario volontariste permettrait une stabilisation de celles-ci. L'étude formulait des recommandations pour atteindre ce résultat.

Pour donner suite à ce travail, la mission d'élaboration d'un programme d'actions sous forme de **Plan Climat Local (PCL)**, a été confiée à l'ALE. Il s'agit d'une démarche partenariale, visant à associer l'ensemble des acteurs déjà engagés ou prêts à s'engager dans la mise en œuvre d'actions concrètes de réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES sur l'agglomération grenobloise. Le PCL fixe **les objectifs généraux** suivants, à horizon 2010, en partant du niveau de référence de 99 (évalué dans le bilan énergétique d'agglomération) :

- > Stabiliser les émissions de gaz à effet de serre pour contribuer à la lutte contre le changement climatique.
- > Stabiliser les consommations énergétiques d'électricité et de ressources fossiles pour économiser les ressources énergétiques non renouvelables (pétrole, gaz, uranium), éviter le développement de nouvelles infrastructures pour la production et le transport d'électricité, et limiter la production de déchets radioactifs.
- > Augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique totale de l'agglomération pour atteindre 21 %.

En ratifiant le PCL, les signataires s'engagent sur des moyens et actions à mettre en œuvre pour :

- > contribuer aux objectifs généraux du Plan Climat en les intégrant systématiquement dans leurs politiques (aménagement, habitat, économie, transports...), à travers des actions d'incitation, de promotion, de sensibilisation ;

- > Définir et mettre en œuvre un programme d'actions propre qui sera annexé au Plan Climat ; pour ces actions, le signataire cherchera à estimer les économies d'énergie escomptées ainsi que la réduction des émissions de gaz à effet de serre attendue.
- > Evaluer chaque année l'impact des actions qu'ils auront mises en œuvre.
- > Participer à une évaluation annuelle de l'ensemble des actions PCL.

La concertation mise en place en 2003 avec une centaine d'acteurs autour de groupes de travail thématiques pilotés par l'ALE (logement, transports, enseignement, patrimoine communal, tertiaire, ...), a permis d'identifier une trentaine de mesures à mettre en œuvre. Elle sert aujourd'hui de base de propositions aux acteurs qui souhaitent ratifier le PCL.

Cette démarche cherche également à donner une meilleure lisibilité à différentes actions menées sur le territoire en faveur du développement durable. Ainsi le PCL permettra à certains partenaires de valoriser ce qu'ils réalisent déjà, et devrait permettre de créer une dynamique d'échanges de « bonnes pratiques » entre les différents signataires.

Depuis septembre, la communauté d'agglomération est officiellement engagée dans la démarche de PCL puisque, après délibération, le Conseil de Communauté a décidé :

- > D'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble du Plan Climat Local.
- > De s'engager dans le Plan Climat en mettant en œuvre des actions de maîtrise des consommations énergétiques de son propre patrimoine et dans les politiques qu'elle conduit.
- > De financer des actions de formation et de sensibilisation permettant d'initier une dynamique d'agglomération, dès 2005, aux côtés d'autres partenaires (actions de communication, acquisition d'une exposition « maison économe », campagne Grand Public « éclairage performant », formation des professionnels du secteur de la construction et de la rénovation).

La Métro a également décidé de confier l'animation et la coordination du Plan Climat Local à l'Agence Locale de l'Energie.

Les partenaires et signataires potentiels seront sollicités successivement :

- > Phase 1 : collectivités locales (Métro, communes), bailleurs sociaux, fournisseurs d'énergie, Ademe, Région.
- > Phase 2 : universités, acteurs du secteur « tertiaire et petits commerces ».
- > Phase 3 : SEM, hôpitaux, industries.
- > Un outil de suivi permettant de mesurer chaque année l'évolution des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre est en cours d'étude.

Geneviève GOUBEL, Agence Locale de l'Energie de l'agglomération grenobloise
genevieve.goubel@ale-grenoble.org

Atelier 10

Vers un management énergétique global dans les collectivités territoriales

Matthieu CAMPS, Parc Naturel Régional du Luberon

Créé en 1977 sur les départements du Vaucluse et des Alpes-de-Haute-Provence, le Parc naturel régional du Luberon s'étend sur 165.000 hectares, compte 71 communes et 155 000 habitants. Le Parc s'organise autour d'un projet qui vise à assurer durablement la protection, la gestion et le développement harmonieux de son territoire. L'article 12 de la Charte, au sein du volet Aménagement du territoire, est consacré explicitement à la dimension énergie indiquant la nécessité de définir progressivement une politique énergétique basée sur les économies d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables. C'est dans ce cadre que le Parc du Luberon a signé en 2002 un accord cadre pluriannuel avec l'ADEME et le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur qui intègre trois domaines d'action : les déplacements, les déchets et l'énergie. Cet engagement du Parc s'inscrit également dans le cadre d'un accord signé en 2000 entre le réseau des 44 Parcs naturels régionaux et l'ADEME en faveur de la prise en compte de l'énergie dans la stratégie territoriale des Parcs.

Première étape, la réalisation d'une « étude énergétique globale »

La mission énergie a fait le choix, dès sa mise en place de dresser un état des lieux de la situation énergétique du patrimoine des communes adhérentes, en lançant une étude énergétique globale. Pour cela, comprendre et analyser une situation nécessite le recensement de données pertinentes. Et bien les exploiter requiert un outil adapté, qui puisse être mis à jour régulièrement. Un bureau d'études a donc été chargé de développer une base de données, baptisée SCORE « Suivi des Consommations et Optimisation des Ratios Energétiques » Une enquête de terrain auprès des mairies a permis de recueillir les factures d'énergie des trois dernières années. Plus de 11000 factures ont été saisies et compilées. Ce travail de base s'inscrit donc dans une démarche d'information et de sensibilisation des élus car la restitution du travail effectué se fait commune par commune. Une réunion est organisée avec les élus afin de présenter le profil et l'évolution des consommations d'énergie du patrimoine communal. La problématique gaz à effet de serre est abordée, notamment en comparant l'impact environnemental des différentes énergies. Pour faciliter l'échange, des graphiques parlants sont présentés aux élus, toujours issus de données locales : il s'agit de « faire parler leurs factures »

Les résultats et enseignements obtenus font actuellement l'objet d'une mise en forme au travers de la rédaction du « Livre Blanc de l'Energie en Luberon » Ce livre sera diffusé à tous les élus du Parc et reprendra une analyse de la situation et des conseils pratiques pour passer à l'action.

Actions transversales et territoriales

Si l'étude décrite ci-dessus constitue une mine d'information et un outil à disposition des élus, d'autres « chantiers » ont été ouverts sur le territoire. La méthode suivie est souvent de travailler à la mise en

place d'une filière, ou d'une réflexion à l'échelle du territoire, à laquelle les communes adhérentes peuvent venir se rattacher le moment voulu, et bénéficier du travail réalisé en amont. La filière phare sur le Parc est sans conteste le bois-énergie, grâce à sept réalisations de chaufferies collectives effectuées depuis 2001, et une quinzaine de projets à un stade avancé, voire en phase chantier. Le combustible bois d'origine forestière comme source d'énergie et facteur d'entretien de la forêt locale fait maintenant partie intégrante de l'éventail des choix des décideurs locaux. Autre thème traité, le grand éolien, avec, après deux années d'animation sur le thème, l'adoption d'une « doctrine » validée en comité syndical. L'éclairage public et la pollution lumineuse représentent un autre thème d'animation et d'action en cours de développement.

L'essentiel des actions de la Mission énergie du Parc est tourné vers les collectivités locales. Cependant, des passerelles existent vers le grand public. Ainsi, le Plan Local de l'Energie a permis l'émergence d'un Espace Information Energie sur le territoire, avec lequel une collaboration régulière a été mise en place. Un travail suivi avec le tissu associatif local, en particulier les associations de protections de l'environnement et de promotion des énergies renouvelables qui donne lieu chaque année à un salon des « éco-énergies » Il s'agit, à ce niveau, d'œuvrer pour favoriser un lien « élu – citoyen » sur le thème de l'énergie.

Matthieu CAMPS, Parc Naturel Régional du Luberon
matthieu.camps@parcduluberon.fr

Atelier 10

Vers un management énergétique global dans les collectivités territoriales

Katia HAMMOUTENE, Communauté Urbaine du Grand Nancy

Le Grand Nancy a lancé pour 3 ans un vaste programme d'actions concernant la maîtrise de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables.

Baptisé PlanETE (Plan d'Efficacité Territoriale pour l'Energie), bénéficiant du soutien de l'Etat au travers d'un contrat ATEnEE de l'ADEME, ce plan se décline en cinq axes :

- > Connaissance du territoire.
- > Efficacité énergétique de l'action publique.
- > Energie et environnement dans la politique de transport.
- > Evaluation et promotion des énergies renouvelables.
- > Outils et méthodes favorables à l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Des actions ont déjà été engagées telles que :

- > Réalisation d'un tableau de bord énergie des services publics.
- > Création d'un espace info-énergie destiné à informer le grand public sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables.
- > Plan de soutien financier aux équipements recourant au bois-énergie, au solaire thermique, ou aux pompes à chaleur, ...

Questions clés définissant le champ de l'atelier

- > *Comment passer d'actions patrimoniales à des actions liant développement territorial et énergie ?*
- > *Comment impliquer dans ce processus des acteurs publics et privés, individuels et collectifs ?*

Le programme PlanETE constitue, en quelque sorte le volet Energie de la démarche Agenda 21 commencée début 2004.

Un groupe de travail PlanETE, composé des services communautaires et des services techniques des 20 communes de l'agglomération, s'est constitué.

Des échanges très concrets sur des études (potentiels des énergies renouvelables, diagnostics énergétiques de 50 bâtiments) financées par la communauté urbaine ont permis de sensibiliser, d'intéresser et de motiver les personnes autour des 5 grands thèmes de PlanETE.

Ce groupe a constitué principalement le groupe technique de la démarche Agenda 21 pour la thématique Energie ; déjà mobilisé, il a continué l'engagement en travaillant sur des aspects plus globaux, relatifs notamment à la Stratégie nationale de développement durable.

Le Comité pour le développement durable suit les travaux de PlanETE (rendus des études, suivi du tableau de bord des consommations...) et participe à l'élaboration de l'Agenda 21 local : par les associations, les experts, les élus, les représentants institutionnels dont il est constitué, on peut dire que les acteurs publics et privés sont impliqués dans la dynamique créée.

- > *Quels moyens/outils sont disponibles pour améliorer le management énergétique global d'une collectivité territoriale ?*

Le tableau de bord de l'énergie du Grand Nancy établi depuis 2 années (2002 et 2003) constitue un très bon outil d'évaluation du management énergétique ; il fait apparaître les consommations d'énergie secteur par secteur, combustible par combustible, mais montre également que la collectivité est productrice d'énergie par ses réseaux de chaleur et ses usines (UIOM et microcentrale hydroélectrique)

Cet outil permet également d'identifier les secteurs qui ne suivent pas leur consommation d'énergie, en l'occurrence le parc de véhicules communautaires n'a pas encore intégré la démarche ; ces « données non disponibles » depuis 2 ans sont clairement identifiées et le tableau de bord est diffusé à l'ensemble des services, aux élus de la majorité comme de l'opposition ; il est très vraisemblable que les données seront prochainement transmises à la mission développement durable.

- > *Quels moyens /outils sont disponibles pour engager une programmation énergétique territoriale et la mettre en œuvre ?*

Un système de management environnemental est en cours d'élaboration dans un pôle fonctionnel regroupant les services urbains (eau potable, assainissement, déchets, espaces verts, ...) ; en cohérence avec le programme PlanETE et l'Agenda 21 local, ce SME s'est fixé comme un des axes prioritaires d'action la maîtrise des consommations énergétiques

- > *Comment lier ce management global à un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre décliné à l'échelle d'un territoire ?*

Le tableau de bord des consommations énergétiques pourra faire apparaître les rejets de CO2 des services publics du Grand Nancy

Ainsi, en regard de ce critère, des choix de programme de travaux pourront être décidés par les élus communautaires. Actuellement, seule la démarche Agenda 21 a fait apparaître, très clairement comme un axe de progrès prioritaire la lutte contre l'effet de serre.

- > *Comment intégrer cette action dans la stratégie nationale de développement durable ?*

La démarche Agenda 21 répond à cette préoccupation : elle permet de passer de la réflexion globale à l'action locale

Katia HAMMOUTENE, Communauté Urbaine du Grand Nancy

katia.hammoutene@grand-nancy.org

Atelier 10

Vers un management énergétique global dans les collectivités territoriales

Georges OHANA, Ville de Lausanne

Cité de l'énergie dès 1996, Lausanne est la première ville de plus de 100'000 habitants à recevoir en 2004 l'European Energy Award Gold, en tant que commune modèle en matière de gestion rationnelle de l'énergie et de l'utilisation des énergies renouvelables. Et ses actions débordent largement du cadre purement énergétique.

Lausanne, cité résolument tournée vers l'avenir, a l'ambition de favoriser le développement des énergies renouvelables depuis de nombreuses années et d'utiliser l'énergie le plus efficacement possible, non seulement dans la gestion du patrimoine et des activités de l'administration, mais aussi en offrant toute une série de produits et prestations à ses habitants.

Les domaines d'action de la Municipalité touchent l'aménagement du territoire, les bâtiments et les installations communales, l'approvisionnement et la distribution d'énergie, la mobilité et les transports, la communication et l'organisation interne.

Le soleil est au beau fixe !

Après avoir lancé de nombreux projets photovoltaïques depuis 1990, les Services Industriels de Lausanne (SIL) ont souhaité faire participer la population au développement de l'énergie solaire. Une première action a consisté à développer, à partir d'éléments du marché, **un kit solaire individuel**, baptisé EPSILON. Directement connecté au réseau 220 V, d'une puissance d'environ 100 W, il se compose de deux panneaux solaires faciles à installer sur un balcon, une terrasse ou un toit.

Autre action allant dans le même sens, la **bourse solaire lausannoise**. Le principe est simple : d'un côté, il y a des clients désireux de couvrir tout ou partie de leur consommation électrique avec de l'énergie solaire et qui sont d'accord pour cela d'en payer le juste prix, fixé à Fr. 1.- le kWh. De l'autre côté, il y a des producteurs qui financent, conçoivent et installent des centrales photovoltaïques sur des bâtiments privés. Les SIL ont conclu avec ces producteurs des contrats de rachat de l'intégralité de la production solaire pour une durée de 20 ans.

Contracting énergétique

Un frein à l'introduction aussi bien des nouvelles technologies énergétiques que des méthodes d'utilisation rationnelle de l'énergie est le surcoût à l'investissement qu'elles occasionnent, même si celui-ci est amorti après quelques années. Cette réticence se trouve amplifiée dans les cas (immeubles locatifs) où le propriétaire investisseur est différent du locataire consommateur.

Le contracting se présente alors comme l'outil financier le mieux adapté à la résolution d'un tel dilemme. Le contracteur (les SIL) prennent en charge la totalité des investissements ainsi que la maintenance et l'exploitation des installations techniques. Le client s'engage à se fournir

exclusivement auprès des SIL pendant un nombre d'années prédéfini. Ayant externalisé ses installations et leur gestion, il peut concentrer ses ressources financières sur son métier propre.

Deux fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable

En prélevant un pourcentage sur les recettes de la vente d'énergie, la ville a pu créer un premier fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables. En s'engageant dans un processus plus large d'Agenda 21 local, elle a créé un second fonds pour le développement durable. Ce fonds permet de financer un nombre important de projets : promotion du bois indigène, maintien d'espaces agricoles sur le territoire communal, réalisation de bâtiments pilotes, création et entretien d'espaces verts, mise en place de l'Agenda 21 lausannois, etc.

Zones 30 et promotion des piétons et des cyclistes

Aujourd'hui, plus de 40 % du territoire en zone urbaine est en zone 30. Les mesures visent clairement la sécurité des piétons, puisque ce mode de déplacement a été jugé prioritaire. Le cycle des feux a été ramené de 2 minutes à 1,5 minutes, ceci même aux heures de pointe. A noter encore que 100 % des feux sont équipés pour les malvoyants et qu'un budget voté en 2000 prévoyait la construction de 180 passages piétons sur 5 ans, dont 80 étaient réalisés à fin 2003. La présence d'un délégué piéton depuis 1998 garantit la bonne coordination de toutes ces mesures ; il en va de même pour les aménagements cyclables, considérablement développés ces dernières années (24 km à fin 2003) grâce à un délégué aux deux roues.

Impossible de résumer en quelques lignes toutes les actions qui se déroulent au fil des années à Lausanne. Citons encore, dans l'optique de la gestion de la demande, le regroupement dans un seul service des services de l'énergie, du gaz et du chauffage à distance, de l'offre aux clients des SIL d'audits énergétiques et de télégestion, la promotion et le subventionnement de scooters électriques, la construction d'une nouvelle installation d'incinération et de valorisation énergétique des ordures ménagères raccordée au chauffage urbain, la construction d'une nouvelle ligne de métro, une politique de stationnement avec zones macaron sur tout le territoire communal, la création de parking-relais, etc.

Georges OHANA, Ville de Lausanne

georges.ohana@lausanne.ch